



Montreuil, le 26 juillet 2017

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche abandonne le développement de la filière universitaire de médecine générale

Le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) a récemment publié un arrêté n'autorisant la nomination que de 20 enseignants associés de médecine générale. Cette décision néglige le travail du Conseil national des universités (CNU) qui avait pourtant reconnu 25 enseignants aptes au terme d'une sélection rigoureuse. Elle constitue une provocation inutile et gratuite à l'encontre de la communauté universitaire de médecine générale. Elle met en danger la formation des futurs généralistes dans les 5 facultés concernées par le refus de nomination.

En ne nommant que 20 enseignants associés et en tenant compte des 9 départs à la retraite ou non renouvellements de poste, cela ne donne qu'une augmentation de 11 enseignants sur l'ensemble du territoire français. C'est très insuffisant pour rattraper le retard d'encadrement dont souffrent les internes de médecine générale. Le SNEMG rappelle qu'au 1^{er} janvier 2017, le ratio était de 1 enseignant équivalent temps plein pour 82 internes contre 1/10 en moyenne pour les autres disciplines.

Alors que les médecins généralistes nouvellement diplômés se détournent de l'exercice ambulatoire au sein des territoires faute d'un encadrement quantitativement suffisant, alors que le nombre des futurs internes de médecine générale baisse, cette mesure du MESRI maintient des conditions de formation nettement moins favorables pour les futurs médecins généralistes que pour les autres disciplines. Ces nominations coûtent pourtant nettement moins cher que celles d'enseignants hospitalo-universitaires.

Le SNEMG rappelle que la montée en puissance du contingent des enseignants associés de médecine générale est une nécessité identifiée lors de la grande conférence de santé par le Premier Ministre en exercice à l'époque. Comment se prétendre d'une politique de virage ambulatoire en compliquant la tâche des enseignants et des futurs médecins généralistes. Comment répondre à la difficulté démographique en prenant des mesures autoritaires et restrictives dépourvues de toute logique ?

Le SNEMG demande avec force que le travail du CNU soit respecté et que les 25 candidats reconnus aptes après une sélection rigoureuse soit nommés pour mieux encadrer les futurs généralistes et les inciter à s'installer dans les territoires.



Syndicat National des Enseignants de Médecine Générale
3 rue Parmentier - 93100 MONTREUIL SOUS BOIS
Tél. : 01.75.62.22.90

Le bureau du SNEMG